

INTERPRETATION n° 2017-1

Mots clés : palette, barebow, motif					
Photos	Problème / divergence avec le règlement				
	- Présence du nom intégré par le fabricant - Présence de ligne et de croix qui ne forment pas un motif identique au sens du règlement pour les barebow mais un motif répétable (identique pour des traits longs intercalés avec des traits courts mais ayant le même espacement).				
	Acceptation	OUI	NON	N/C	Date
Commission nationale des Arbitres		X			02/10/2025
Commentaire : une demande a été faite au président de la commission field de la WA qui ne voit pas de problème (il nous demande de faire une demande d'interprétation pour confirmation). La CNA ne voit pas de problème majeur pour accepter cette palette en barebow pour toutes les disciplines. Les lettres du nom sont faites par le fabricant et sont donc acceptables. Concernant les lignes/croix qui ne sont pas identiques le contrôle du matériel pour un concours international accepte ces différences donc nous ne devrions pas pénaliser nos archers.					
Commission sportive cible		X			06/11/2017
Commentaire : aucun					
Commission sportive parcours		X			06/11/2017
Commentaire : aucun					
Vice-présidente déléguée à la vie sportive		X			06/11/2017
Commentaire : aucun					
Demande d'interprétation à la World Archery nécessaire ?				N/C	06/11/2017
Validation de la demande d'interprétation par le bureau fédéral				N/C	
Si pas de validation de la demande d'interprétation auprès de la W.A. que doit-on faire ?					
Date d'application :	06/11/2017				
DECISION APPLICABLE					
-Les noms intégrés par le fabricant sont autorisés -concernant les motifs ou traits présents sur la palette il faut qu'ils soient de même couleur et avec des motifs répétables (exemples : croix+traits, traits longs+ traits courts,...)					
Christophe PEZET, président de la CNA – Le 06/11/2017 Virginie VENTROUX, présidente de la CNA, Le 02/10/2025					

